

2023-11-30-28 : Subventions relatives à des projets événementiels :  
approbation du nouveau règlement

L'an deux mille vingt trois, le trente novembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

**Étaient présents :**

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Jean-Pierre BOISNEAU, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

**Étaient excusés :**

Sébastien DROCHON, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Pascal CHEVROLLIER, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Liliane LANDEAU, Joël ESNAULT, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Juanita FOUCHER, Marie-Hélène LEOST, Michel BOURCIER, Michel THÉPAUT, Emmanuel CHARLES

**Pouvoirs :**

Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Jean PAGIS, Muriel NOIROT donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

**Secrétaire de séance :** Marie-Ange FOUCHEREAU

Membres en exercice :50
Membres présents :36
Pouvoirs :7
Quorum :26
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/11/2023
Date d'affichage: 08/12/2023

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20231130-2023-11-30-28-DE  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

**VU** l'avis favorable de la Commission d'attribution des subventions relatives aux événements réunis le 28 février 2023 ;

**VU** l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 6 novembre 2023 ;

**VU** l'axe du Projet de territoire « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

**VU** l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

**VU** le projet de règlement à l'attribution de subventions de la CCVHA pour les événements se déroulant sur son territoire ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de communes souhaite soutenir les associations et acteurs locaux organisateurs d'événements sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou contribuant au rayonnement du territoire ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de réviser le cadre d'intervention de la Communauté de communes dans l'attribution des subventions relatives à des événements dont le règlement a été approuvé le 13 décembre 2018 ;

**ENTENDU** l'exposé de Madame RIOU, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :**

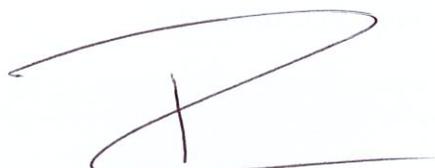
- **d'approuver le nouveau règlement d'instruction et d'attribution des subventions relatives aux projets événementiels ;**
- **d'approuver le dossier de demande type ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 30 novembre 2023  
au Lion d'Angers,

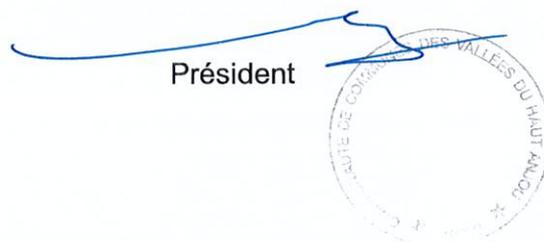
Etienne Glémot

Président



Marie-Ange Fouchereau

Secrétaire de Séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accuse de réception en préfecture  
049-20071889/20231030-2023-14-36-DE  
Date de réception préfecture : 08/12/2023